

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2014

Présents : Monsieur le Maire, M. DESPRAT, Mmes BALANDRAS, VIAL, M. VALADOUX, Mme CARON, MM. PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mmes LISBERNEY, PEYSSONNEL, BARDE, M. GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et Mme AKNINE.

Absents : Mmes GAULARD, NOYERIE, MOLINA, MM. CHEYNET, CLAME, BERGERET et MALLET.

Pouvoirs :

M. CHEYNET	qui a donné pouvoir à	M. VALADOUX
M. CLAME	qui a donné pouvoir à	Mme PEYSSONNEL
M. BERGERET	qui a donné pouvoir à	M. DUMONT
Mme GAULARD	qui a donné pouvoir à	Mme BALANDRAS
M. MALLET	qui a donné pouvoir à	M. PALCZYNSKI

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur PALCZYNSKI est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire sans participer aux délibérations.

Puis, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 20 juin, ce que le Conseil effectue à l'unanimité, avant de revenir sur l'ordre du jour.

I. ADMINISTRATION GENERALE

- **Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire**

Depuis la réunion du mois de septembre dernier, Monsieur le Maire a signé 2 contrats de prestations de services :

-fournitures administratives auprès des ateliers protégés (ERDTA - montant compris entre 500 et 1 000 €). Il rappelle qu'il avait été décidé de réserver chaque année une part de ce marché aux ateliers protégés, dans le but de les faire participer à la commande publique,

- prestation de placement et de gestion de ses contrats d'assurance en 4 lots : lot 1 (dommages aux biens - 7 299,60 €) = GROUPAMA ; lot 2 (responsabilité civile - 2 394,22 €) = SMACL ; lot 3 (protection juridique - 1 051,14 €) = MALJ ; lot 4 (garantie individuelle accidents élus - 927,18 €) = ALBINGIA (Gras Savoye). Au total, la commune devrait économiser plus de 4 000 € en raison de sa bonne sinistralité sur les 4 dernières années.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a signé la vente d'une concession pour une durée de 15 ans, le Conseil prenant acte à l'unanimité de l'utilisation de cette délégation.

- **Approbation du rapport d'activités 2013 des SIEA, SIEPDS et de la SEMCODA**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale, le Conseil municipal doit prendre acte pour l'année 2013 du rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes-Saône. De la même manière, l'article L. 1524-5 du CGCT prévoit qu'il doit se prononcer sur le rapport d'activités des sociétés d'économie mixte, dont la commune est actionnaire (pour information, Reyrieux détenait 209 actions de la SEMCODA en 2013).

A l'unanimité, le Conseil prend acte de ces 3 rapports, qui avaient été transmis au préalable à chaque élu municipal.

- **Indemnité de conseil allouée au Trésorier**

Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, du décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, la commune peut verser une indemnité de conseil à Monsieur Patrick FILLON, receveur du Trésor public en charge du secteur de Reyrieux. Il convient d'en fixer le taux (le plus souvent, le taux de 100 % est accordé) et la somme allouée annuellement comprend une part fixe de 922 euros, à laquelle s'ajoutent 10 % de cotisations (soit 1 011,88 € en 2013) pour des conseils bien utiles sur la gestion communale, la préparation du budget, ainsi que la participation à la Commission d'Appel d'Offres. A l'unanimité, le Conseil accorde cette indemnité au Trésorier.

II. URBANISME ET TRAVAUX

- **Adoption du Plan d'Aménagement et de Développement Durables du PLU**

L'article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme dispose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Par ailleurs, il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Enfin, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Après les informations qui ont été apportées aux élus lors de la commission générale du 13 octobre et dans le cadre de la révision du PLU, l'article L. 123-9 alinéa 1^{er} prévoit qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme doit être organisé au sein du Conseil municipal.

A la demande de Monsieur EYRAUD, Madame VIAL reprend les grandes lignes du projet :

- limiter l'extension de la tâche urbaine en privilégiant l'urbanisation des « dents creuses », souvent en instituant des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur des secteurs sensibles,
- densifier la zone d'un kilomètre autour de la future gare,
- diversifier les formes urbaines en limitant l'habitat individuel au profit du collectif,
- rappeler les objectifs de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 et de performance énergétique,
- réfléchir au devenir de la zone industrielle : un débat sur les friches industrielles et l'extension possible de la zone est en suspens. Un courrier va être adressé au Président de la CCDSV sur un éventuel déclassement en zone agricole, de l'actuelle zone d'extension (2AUx),
- favoriser les modes doux de déplacement,
- créer de nouveaux espaces de stationnement, de type poche ou autres,
- anticiper l'évolution de la population et adapter les infrastructures (c'est déjà le cas avec la future station d'épuration),
- pérenniser l'activité agricole,
- protéger les ressources naturelles : ainsi, la question se pose si le puits des Sables constituera toujours une ressource en eau à l'avenir. Le périmètre de protection rapprochée est-il toujours d'actualité ? Un courrier sera adressé en ce sens, à la Présidente du Syndicat des eaux,
- limiter la consommation foncière : elle devrait être 3 fois moindre entre 2014 et 2025 que sur la période 1999-2012,
- maintenir, voire développer les Espaces Boisés Classés afin de conserver le « cocon vert de Reyrieux ».

Répondant à Monsieur BABAD, Madame VIAL confirme la nécessaire cohérence entre le règlement, le plan de zonage et le PADD, lequel constitue la trame écrite du projet urbain.

En écho à Madame AKNINE, elle expose que l'anticipation de l'arrivée du train s'impose au document d'urbanisme, dont la durée de vie ne va guère au-delà de 10 années et qu'il n'y a aucune garantie qu'il arrive un jour.

Pour Monsieur EYRAUD, c'est toute la question : que comptent faire les élus si le train n'arrive pas ? Il leur conseille d'être plus pragmatiques.

- **Convention de portage foncier avec l'EPFL**

Poursuivant sa constitution de réserves foncières, notamment dans le périmètre de la future ZAC du Brêt et des Prés de Villard, la commune avait missionné l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, afin de prendre des contacts avec d'éventuels propriétaires intéressés dans cette zone. Ainsi, après les parcelles ZL n°4 et 13, l'EPFL a pu obtenir l'accord de Réseaux Ferrés de France pour la cession de la parcelle cadastrée section ZL n°19, classée en zone UL, au prix de 17 919 €, soit l'estimation constante de France domaine à 11 €/m².

Parcelle	Situation	Surface	Propriétaire
ZL n°19	Sous les Prés de Villard	1 629 m ²	Réseaux Ferrés de France 92, avenue de France 75648 PARIS cedex 13

Par 22 voix pour, une contre et 2 abstentions, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage foncier portant sur une durée de 4 années et pour un montant de 17 919 €, montant auquel s'ajouteront chaque année les frais de portage, soit 1,5 % HT de celui-ci.

- **Demande d'intervention de l'EPFL**

Après avoir acheté en 2013 la parcelle contigüe, cadastrée section ZL n°333, il serait judicieux d'acquérir la parcelle ZL n°20 d'une surface de 12 754 m², située chemin du Plat. En effet, ce serait l'occasion de compléter le tènement de la zone 2AU et de pouvoir y placer un projet d'aménagement d'envergure.

Classée en zone 2AU, elle a été estimée 318 850 € par les services de France domaine (soit 25 €/m²) et présente l'intérêt d'être située chemin du Plat, non loin de l'emprise de la ZAC du Brêt et des Prés de Villard.

Compte-tenu de son montant et de son utilisation à moyen terme, il semble judicieux d'en confier le portage foncier à l'EPFL, ce que le Conseil accepte par 22 voix pour, une contre et 2 abstentions.

- **Autorisation de signer un bail communal**

Lors de sa réunion du 15 septembre dernier, le Conseil municipal avait décidé de réattribuer le logement communal occupé par Monsieur FERLIN, au dessus de l'ancienne école Jacques Fert, à Mademoiselle Cécile WENDLING, service communication-rythmes scolaires. En raison des travaux importants de rafraichissement à effectuer et de la prochaine libération d'un appartement sur le même plateau, une réflexion sur le devenir de ce patrimoine sera menée sur l'année 2015. Aussi est-il proposé de lui louer le logement communal situé au dessus de l'école maternelle du Brêt. A cet égard, le bail serait conclu pour 3 années à compter du 1^{er} octobre 2014, pour un montant mensuel de 525,80 euros, ce que le Conseil valide à l'unanimité.

- **Cession d'une parcelle au profit de la commune**

Depuis son arrivée à la Mairie de Reyrieux, Monsieur LIOCHON s'attache à régulariser la situation juridique des nombreux délaissés de voirie existant sur la commune. Ainsi, le dossier suivant est soumis au Conseil, qui le valide à l'unanimité :

394

Parcelles	Surface	Zonage	Propriétaire	Secteur
			HOME db	

AM n°730	30 m²	UAa	ZAC de la Mendilonne 69650 SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	Grande rue (face à la Mairie)
-------------	-------	-----	--	----------------------------------

Monsieur VALADOUX précise que la société de construction doit revenir afin de remettre en état, cette petite bande de terrain destinée à redevenir un massif fleuri.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Décision modificative n°4**

Depuis le vote du budget et le dernier Conseil municipal du 15 septembre, Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'effectuer des ajustements en investissement et en fonctionnement, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	montant	Article / fonction	
022-01 Dépenses imprévues	5 110,99 €	6419-01 Rémunération du personnel	15 000,00 €
023-01 Virement à la section d'investissement	31 059,59 €	70323-01 Redevances occupation domaine public	4 820,10 €
611-30 Contrats de prestations (Galet)	-55 000,00 €	7067-01 Redevances et droits services périscolaires	800,00 €
6232-30 Fêtes et cérémonies	55 000,00 €	74121-01 Dotation de solidarité rurale	1 598,00 €
		74712-01 Emplois d'avenir	13 008,48 €
		74835-01 Compensation exonération TH	944,00 €
TOTAL	36 170,58 €		36 170,58 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	montant	Article / fonction	montant
1068 -Apurement du Compte 1069 (reprise de 1997 sur excédents capitalisés- neutralisation de l'excédent des charges sur les produits)	31 059,59 €	021-01 Virement de la section de fonctionnement	31 059,59 €
21568-822-467 Matériel et outillage incendie	-1 300,00 €		
2315-822-478 Travaux voirie eaux pluviales	1 300,00 €		
21578-822-467 Matériel et outillage de voirie	-10 000,00 €		
2315-822-509 Travaux voirie	10 000,00 €		
	31 059,59 €		31 059,59 €

Monsieur DESPRAT précise que la somme de 31 059,59 € correspond à des écritures datant de 1997 (passage de la comptabilité M11-M12 à la M14) et de 2006 (prise en compte des Intérêts Courus Non Echus), la Trésorerie ayant demandé l'apurement du compte, ainsi que le transfert des crédits de la programmation culturelle du Galet. Par 24 voix pour et une contre, la décision modificative est validée.

395

- **Proposition d'admission en non-valeur**

Le Trésor public a saisi la commune de Reyrieux d'un dossier d'admission en non-valeur du recouvrement d'une somme de 27,50 €, correspondant à des droits de place restant dus à ce jour par Monsieur Thierry BERTHOU.

En effet, il s'agit des droits de place relatifs à l'occupation d'une place au marché de Reyrieux en 2012, Monsieur BERTHOU étant un exposant occasionnel, dont le montant dû reste inférieur au seuil des poursuites par le Trésor public.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette non-valeur.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Commission Communale des Impôts Directs : Monsieur le Maire donne lecture du nom des 16 membres, 8 titulaires et 8 suppléants, finalement retenus par la Trésorerie départementale,

-Remerciements : le Secours Populaire, l'OGEC Sidoine, le Cercle de l'amitié et VSDS remercient la commune pour le versement de la subvention 2014. Par ailleurs, les 2 éducatrices sportives municipales remercient les élus pour la récente réfection du plateau sportif,

-Semaine Bleue : Madame BALANDRAS revient sur le bilan très positif de la Semaine bleue, organisée par le collectif Eclat. Le loto a attiré plus de 60 personnes, le thé dansant au Galet a été très apprécié par les 70 participants, mention spéciale à l'animateur et à l'implication des bénévoles tout au long de la semaine. On espère un bel article de presse...

-Octobre Rose : à l'origine contre le cancer du sein, cette manifestation elle aussi nationale, a depuis peu étendu son champ d'action à toutes les formes de cancer. Dans ce cadre, une conférence-débat sera organisée le 29 octobre à l'Espace Talançonnais. Ce projet est porté par Madame BUTAUD et la Présidente de l'Espace, auxquelles viendra se joindre la MJC, autour d'un projet de participation à une course « des ailes pour elles »,

-Repas des Anciens : il aura lieu le 29 novembre 2014 au Clos Talançonnais,

-Clos Vendon : suite à une question de Madame BENNIER, il est prévu de relancer HBVS sur les problèmes de surconsommation énergétique, que rencontrent plusieurs locataires depuis de nombreux mois,

-Syndicat des Eaux : Monsieur DESPRAT annonce que des travaux de remplacement d'une canalisation de la Grande rue, d'une durée de plusieurs mois, seront programmés en 2015.

Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 17 novembre 2014 à 20 heures.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Jacky DUTRUC

Le secrétaire de séance,
Monsieur PALCZYNSKI